

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2506

9 octobre 2012

SOMMAIRE

Accretio SPF	120286	iaab S.à r.l.	120285
Adriana Development S.à r.l.	120285	Kloeckner Holdings S.C.A.	120261
AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	120274	MD's Hotel Gare S.à r.l.	120264
AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	120284	Med TopCo B1 S.à r.l.	120269
Aeolos S.A.	120286	Mercurio Sicav	120279
Agfa Finco Holding S.à r.l.	120286	Odin Luxco S.à r.l.	120274
Air Technology Luxembourg S.A.	120287	Overwin S.à r.l.	120267
Alder Consultancy S.à r.l.	120272	Projecta D. S.A.	120247
Alexander J Davies	120287	Pundamilia Family Office	120255
Alpine Foreign Investments S.A.	120287	SIFC Office & Retail S.à r.l.	120279
Altercap	120266	Silver Star S.A.	120285
Apollonia S.A.	120287	Trief Corporation S.A.	120282
Apsys Investment S.à r.l.	120287	TS Kemble S.à r.l.	120272
Asselborn International Sàrl	120288	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l.	120273
Automotive Group Holding Luxembourg GmbH	120286	TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	120277
Automotive Group Holding Luxembourg Sub GmbH	120286	TS Venture VI S.à r.l.	120278
Avanteam S.à r.l.	120288	W.02 Exploitation Steiler	120254
Aventure Holding S.A.	120288	W.04 Frisange	120282
Bavalux S.A.	120288	W.06 Lentzweiler « Victus »	120283
Camargue Development S.A.	120288	W.08 Trintangé «Victus»	120284
Caribeau Capital S.à r.l.	120249	W.09 Cents « Victus »	120284
Equestrean S.A.	120251	Watson Pharma Holding S.à r.l.	120242
General Electric Services Luxembourg S.à r.l.	120258	Watson Pharma S.à r.l.	120285
GRP S.à r.l.	120272	WCAS X Debt Partners S.à r.l.	120285
		Wilson Enterprises S.à r.l.	120284
		Wipro	120284

Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.008,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.489.

In the year two thousand twelve, the thirty-first day of August.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Watson Pharma Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 149.489 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) (the Company). The Company was incorporated on October 1, 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 23, 2009 under number 2503. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation.

There appeared

Watson Pharmaceuticals, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its registered office at 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, United States of America, and listed on the New York Stock Exchange under the ticker symbol WPPI (the Sole Shareholder),

hereby represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight United States Dollars (USD 8.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each, to one hundred thousand eight United States Dollars (USD 100,008.-) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by contributions in kind;

3. subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight United States Dollars (USD 8.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each, to one hundred thousand eight United States Dollars (USD 100,008.-) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe for two (2) new shares of the Company in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each and to pay them up in full by way of contributions in kind consisting of

(i) the shares (the Shares) it holds in Ascent Pharmahealth Pty Ltd, a proprietary company limited by shares, organized and existing under the laws of Australia, having its registered office at 151-153 Clarendon Street, South Melbourne,

Victoria, Australia 3205, registered with the Australian Securities & Investments Commission under number ACN 107 340 367 and having a share capital amounting to one hundred sixty million forty-six thousand eight hundred twenty-seven (160,046,827) ordinary shares (APL), for an aggregate amount of the United States Dollars equivalent of three hundred seventy-five million Australian Dollars (AUD 375,000,000.-) based on the exchange rate AUD/USD of the Reserve Bank of Australia on August 28, 2012 (pursuant to which AUD 1 equals to USD 1.0374) (the Exchange Rate); and

(ii) four Promissory Notes in the aggregate amount of the United States Dollars equivalent of forty-five million one hundred thirty thousand two hundred forty-four Australian Dollars (AUD 45,130,244.-) based on the Exchange Rate, that the Sole Shareholder has against APL (the Receivables, and together with the Shares, collectively referred to as the Contribution).

The Contribution in the aggregate amount of four hundred thirty-five million eight hundred forty-three thousand one hundred fifteen United States Dollars (USD 435,843,115.-) United States Dollars shall be allocated as follows:

(i) an amount of eight United States Dollars (USD 8.-) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of four hundred thirty-five million eight hundred forty-three thousand one hundred seven United States Dollars (USD 435,843,107.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares has been produced to the undersigned notary through by (i) an interim balance sheet of the Sole Shareholder dated August 31, 2012 (the Balance Sheet) signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

1. "The Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Australia and any other relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected promptly following receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained; and
9. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least three hundred seventy-five million Australian Dollars (AUD 375,000,000.-) as per the attached balance sheet dated August 31, 2012, which corresponds to three hundred eighty-nine million twenty-five thousand United States Dollars (USD 389,025,000.-), at the exchange rate AUD/USD of the Reserve Bank of Australia on August 28, 2012 (pursuant to which AUD 1 equals to USD 1.0374) and since the balance sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

The valuation of the Receivables is evidenced inter alia, by (i) the Balance Sheet and (ii) a certificate dated August 31, 2012 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from such certificate that, on the date of such certificate:

- "The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivables;
- The Receivables are certain and will be due and payable on their respective due dates without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- The Receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivables and the Receivables are not subject to any attachment;
- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivables be transferred to him;
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivables are freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivables to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivables to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;

- The Receivables contributed to the Company are reflected on the attached Balance Sheet with a value of forty-five million one hundred thirty thousand two hundred forty-four Australian Dollars (AUD 45,130,244.-), which corresponds to forty-six million eight hundred eighteen thousand one hundred fifteen United States Dollars (USD 46,818,115.-), at the exchange rate AUD/USD of the Reserve Bank of Australia on August 28, 2012 (pursuant to which AUD 1 equals to USD 1.0374). Since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and

- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables."

Such certificates and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder confirms that the contribution of the Shares to the Company shall operate as an effective transfer of the Shares from the Sole Shareholder to the Company as of the date of this deed.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at one hundred thousand eight United States Dollars (USD 100,008.-), represented by twenty-five thousand two (25,002) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each, all subscribed and fully paid-up"

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Watson Pharma Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.489 et disposant d'un capital social de cent mille dollars américains (USD 100.000.-) (la Société). La Société a été constituée le 1 octobre 2009 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 décembre 2009 sous le numéro 2503. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution.

A comparu

Watson Pharmaceuticals Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat de Nevada, Etats-Unis de l'Amérique, dont le siège social se situe à 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique et cotée à la bourse de New York sous le symbole WPI (l' Associé Unique),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit dollars américains (USD 8,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, à cent mille huit dollars américains (USD 100.008,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin d'y refléter les changements adoptés au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit dollars américains (USD 8,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, à cent mille huit dollars américains (USD 100.008,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, susmentionné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales sous forme nominative de la Société ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant:

(i) des actions (les Actions) qu'il détient dans Ascent Pharmahealth Pty Ltd, une société (proprietary company limited by shares) constituée et existant selon les lois d'Australie, dont le siège social se situe à 151-153 Clarendon Street, South Melbourne, Victoria, Australie 3205, immatriculée auprès de la Commission Australienne des Valeurs et Investissements (Australian Securities & Investments Commission) sous le numéro ACN 107 340 367 et ayant un capital social s'élevant à cent soixante millions quarante-six mille huit cent vingt-sept (160.046.827) actions ordinaires (APL) d'un montant total en dollars américains équivalent à trois cent soixante-quinze millions de dollars australiens (AUD 375.000.000,-) basé sur le taux de change AUD/CAD de la Banque Centrale d'Australie du 28 août 2012 (selon lequel AUD 1 équivalait à USD 1,0374) (le Taux de Change); et

(ii) de quatre (4) billets à ordre d'un montant total en dollars américains équivalent à quarante-cinq millions cent trente mille deux cent quarante-quatre dollars australiens (AUD 45.130.244,-) basé sur le Taux de Change que l'Associé Unique détient envers d'APL (les Créances et avec les Actions, collectivement désignées comme l' Apport).

L'Apport d'un montant total de quatre cent trente-cinq millions huit cent quarante-trois mille cent quinze dollars américains (USD 435.843.115,-) de la part de l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de huit dollars américains (USD 8,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de quatre cent trente-cinq millions huit cent quarante-trois mille cent sept dollars américains (USD 435.843.107,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été apportée au notaire instrumentant par (i) un bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 31 août 2012 (le Bilan) signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société dont il ressort que:

- «1. L'Associé Unique est le seul propriétaire des Actions;
2. Les Actions sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer;
4. Aucune Action n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est soumise à une servitude;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soient cédées;
6. Les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises en Australie et dans toute autre juridiction relatives à l'apport en nature des Actions à la Société ont été effectuées ou seront effectuées rapidement dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;

8. Toutes les approbations sociales, réglementaires et autre (le cas échéant) requises dans toutes les juridictions concernées pour et relatives à l'apport en nature des Actions à la Société ont été obtenues;

9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Actions est de trois cent soixante-quinze millions de dollars australiens (AUD 375.000.000,-) d'après le bilan ci-joint daté du 31 août 2012, correspondant à trois cent quatre-vingt-neuf millions vingt-cinq mille dollars américains (USD 389.025.000,-) au taux de change AUD/CAD de la Banque Centrale d'Australie du 28 août 2012 (selon lequel AUD 1 équivaut à USD 1,0374) et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.»

La valeur des Créances est documentée entre autre par (i) le Bilan et (ii) un certificat daté du 31 août 2012 émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort de ce certificat qu'à la date du certificat:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et bénéficiaire des Créances;
- Les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;
- L'Associé Unique est le seul ayant droit des Créances et possède le droit d'en disposer;
- Les Créances ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Créances et les Créances ne sont sujettes à aucune servitude;
- Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Créances lui soient cédées;
- En vertu du droit applicable et des statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Créances sont librement cessibles;
- Toutes les formalités requises à Luxembourg et autres juridictions concernées consécutives à l'apport en nature des Créances à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour l'exécution, la remise et la réalisation des Créances, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues conformément aux lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;
- Les Créances apportées figurent sur le bilan ci-joint avec une valeur de quarante-cinq millions cent trente mille deux cent quarante-quatre dollars australiens (AUD 45.130.244,-) qui correspond à quarante-six millions huit cent dix-huit mille cent quinze dollars américains (USD 46.818.115,-) au taux de change AUD/CAD de la Banque Centrale d'Australie du 28 août 2012 (selon lequel AUD 1 équivaut à USD 1,0374). Depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- Toutes les formalités de transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Créances.»

Les certificats et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique confirme que l'apport des Actions à la Société sera considéré comme une cession effective des Actions à la Société à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille huit dollars américains (USD 100.008,-) représenté par vingt-cinq mille deux (25.002) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes sortes, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T. SAUER et R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41951. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117842/288.

(120159312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Projecta D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.977.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg),

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) „PROJECTA D. S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 140.977, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 18. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2164 vom 5. September 2008 (die „Gesellschaft“).

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 16 Uhr 50 eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, 4, Gartenstrasse (Deutschland).

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Diekirch.

Das Büro bestimmt Herrn Alois PETERS, vorgenannt, zum Stimmzähler der Versammlung.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1° Abänderung des Gesellschaftszweckes in denjenigen einer Immobilienverwaltungsgesellschaft und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 3 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Erwerb, den Anund Verkauf sowie die Verwertung und die Verwaltung von Immobilien jeder Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und im Rahmen ihrer Geschäftstätigkeit ihre Immobilien mit Hypotheken belasten und/oder Sicherheiten gewähren.

Sie kann ebenfalls den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.“

2° Niederlegung des Mandats von Herrn Dan EPPS als Verwaltungsratsmitglied.

3° Ernennung des Herrn Markus PETERS als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

4° Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste wird unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros.

III. Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde beigelegt.

IV. Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

V. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft in denjenigen einer Immobilienverwaltungsgesellschaft abzuändern und demnach dem Artikel 3 der Satzung folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Erwerb, den An- und Verkauf sowie die Verwertung und die Verwaltung von Immobilien jeder Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und im Rahmen ihrer Geschäftstätigkeit ihre Immobilien mit Hypotheken belasten und/oder Sicherheiten gewähren.

Sie kann ebenfalls den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Niederlegung des Mandats des Herrn Dan EPPS mit sofortiger Wirkung an und erteilt Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt folgende Person zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013:

Herr Markus PETERS, Bauleiter, geboren in Dockendorf/Bitburg-Prüm (Deutschland), am 20. Mai 1973, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2 (Deutschland).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 17.00 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Peters, S. Schenk, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10356. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 4. September 2012.

Référence de publication: 2012118205/97.

(120159875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Caribeau Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.017.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty eighth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Caribeau Capital S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 159.017, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 993 of May 13, 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on February 3, 2012, published in the Mémorial C number 885 of April 4, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of three million four hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 3,481,875.-) in order to raise it from its present amount of two million five hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,520,000.-) to six million one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 6,001,875.-) by the issue of three million four hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five (3,481,875) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the three million four hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five (3,481,875) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of five thousand five hundred and seventy-one (5,571) shares representing zero point four eight three percent (0.483 %) of the capital of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., having its registered office in Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at three million four hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 3,481,875.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Caribeau Capital S.à r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at six million one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 6,001,875.-) represented by six million one thousand eight hundred and seventy-five (6,001,875) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at three thousand euro (€ 3.000,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Caribeau Capital S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 159.017, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 993 du 13 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C numéro 885 du 4 avril 2012,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.481.875,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt mille Euros (EUR 2.520.000,-) à six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-) par l'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze (3.481.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze (3.481.875) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, ALBATROSS IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de cinq mille cinq cent soixante et onze (5.571) actions représentant zéro virgule quatre huit trois pour cent (0,483 %) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.481.875,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Caribeau Capital S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-), représenté par six millions mille huit cent soixante-quinze (6.001.875) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

120251

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117934/120.

(120159885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Equestrean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.822.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am zehnten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) EQUESTREAN S.A., mit Gesellschaftssitz in L-8533 Elvingen, 82, Haapstrooss, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 148.822, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Fernand UNSEN, mit damals dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 1. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2225 vom 13. November 2009 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 14.30 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), 82, Hindershausen.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Caroline RAMIER, Privatbeamter, wohnhaft in B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Herrn Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), 82, Hindershausen.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L8533 Elvingen, 82, Haapstrooss zur Adresse in L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss;

2. Abänderung vom ersten Satz des Artikels 2 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;

3. Vollständige Neufassung der Statuten, sodass die Gesellschaft in Zukunft auch nur einen Aktionär sowie einen alleinigen Verwalter haben könnte;

4. Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-8533 Elvingen, 82, Haapstrooss zur Adresse in L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss zu verlegen, sowie die Neuverfassung des entsprechenden Artikels der Satzungen der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird der erste Satz des Artikels 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clervaux.“

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Statuten der Gesellschaft vollständig neuzufassen, insbesondere um zu ermöglichen, dass die Gesellschaft in Zukunft auch nur einen alleinigen Aktionär sowie einen alleinigen Verwalter haben kann.

Demzufolge, werden die vollständigen Satzungen der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

„Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EQUESTREAN S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clervaux.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind der An- und Verkauf sowie die Vermittlung von Pferden.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (EUR 50,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet wurde, der kein Aktionär sein muss, welcher von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt wird, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, und der von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden kann.

Wenn und solange zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat kann Dritten oder seinen Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwalters, oder durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Spezialbevollmächtigten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Mittwoch des Monats Juli jeden Jahres um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 14.45 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: H.-J. Lenz, C. Ramier, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10498. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende, Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 11. September 2012.

Référence de publication: 2012117989/184.

(120159871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

W.02 Exploitation Steiler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.02 EXPLOITATION STEILER

Signature

Référence de publication: 2012118308/11.

(120159416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pundamilia Family Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 171.385.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- IONOSIS LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C40641; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Swieqi (Malte); ici représentée par Michel Vansimpsen, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale datée du 27 mars 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles;

- Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en organisation patrimoniale, la planification patrimoniale et le suivi administratif ou financier de patrimoines détenus par des groupes familiaux ou des particuliers.

Elle assurera:

- le conseil en organisation financière, fiscale, économique et en ingénierie patrimoniale,
- l'intervention en tant qu'intermédiaire dans des opérations à caractère mobilier,
- l'exercice de missions de consultance au Luxembourg et à l'étranger, tous traitements et analyses d'informations relatives au patrimoine de ses clients,
- tous mandats d'organisation ou de gestion administrative, ainsi que toute autre activité se rattachant directement à son objet social, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur le secteur financier ou d'assurer la coordination, en ces domaines, de professionnels les mieux adaptés,

Subsidiairement, la Société pourra exercer toutes les missions réservées par la Loi aux Experts Comptables.

La Société pourra également acquérir ou vendre ou faire tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères non commerciales, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telles détentions d'intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «PUNDAMILIA FAMILY OFFICE»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance, 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire comme suit:

- Ionosis Ltd, précitée	49 parts
- Mr Michel VANSIMPSEN, précité	32 parts
- Mme Ariane VANSIMPSEN, précité	19 parts
Total:	100 parts

Les cent (100) parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent euros (EUR 700,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II.
- 2) Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Madame Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, domiciliée professionnellement au 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg. La société est engagée par la signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118207/154.

(120159878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.025,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

In the year two thousand and twelve, on the twenty fourth day of August, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

General Electric Services (Bermuda) Ltd., a limited liability company according to the laws of Bermuda, having its registered offices at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under no. 18.572, acting in its capacity as general partner of GENERAL ELECTRIC FINANCING C.V., a limited partnership according to the laws of the Netherlands (commanditaire vennootschap) having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given on August 20, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of General Electric Services Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company, having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. 62.661, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary officiating in Hesperange, on December 18, 1997, as published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 270 of April 23, 1998, whose articles were last amended by notarial deed of the undersigned notary on December 29, 2011, as published in the Official Gazette of Luxembourg in number 605 of March 7, 2012 (such company hereinafter: the "Company");

II. The appearing party wishes to proceed to a general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

a) Waiver of convening formalities.

b) Increase of the Company's share capital from four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to four hundred and thousand twenty-five Euro (EUR 400,025.-) through the issuance of one (1) new share of a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) (such share hereinafter the "New Share"), by way of a contribution in kind of certain receivables of the Sole Shareholder on the Company under a number of interest bearing (subordinated) loan agreements entered into by and between the Sole Shareholder and the Company (the "Receivables" and such contribution in kind hereinafter the "Contribution"), in an amount of twenty seven million three hundred and seventeen thousand two hundred and ninety eight Euro and seven Euro cents (EUR 27,317,298.07), whereby the value of the Contribution exceeding the nominal value of the New Share to be issued, being an amount of twenty seven million three hundred and seventeen thousand two hundred and seventy three Euro and seven Euro cents (EUR 27,317,273.07) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

c) Liberation of the New Share by way of the Sole Shareholder making the Contribution.

d) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items b) and c).

e) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to four hundred and thousand twenty-five Euro (EUR 400,025.-) through the issuance of the New Share and to have the New Share paid up by way of a contribution in kind of the Receivables and furthermore resolved that the value of the Contribution exceeding the nominal value of the New Share to be issued, being an amount of twenty seven million three hundred and seventeen thousand two hundred and seventy three Euro and seven Euro cents (EUR 27,317,273.07) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Proof of existence and value of the Receivables has been given to the Company by way of a description and valuation statement drawn up by the board of managers of the Company on August 22, 2012.

The Meeting furthermore resolved that to the extent that, at any point in time after the intended capital increase of the Company taking effect, it is determined that the value of the Contribution is less, or as the case may be, more than twenty seven million three hundred and seventeen thousand two hundred and ninety eight Euro and seven Euro cents (EUR 27,317,298.07), the balance of the share premium reserve of the Company shall be adjusted accordingly.

Third resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Share, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from sixteen thousand (16,000) shares of a nominal value of twenty-five (EUR 25,-) each, to sixteen thousand and one (16,001) shares with a nominal value of EUR 25,- (twenty five Euro) each, all subscribed and fully paid in by way of the Sole Shareholder making the Contribution as described hereinabove.

Fourth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at four hundred thousand and twenty five Euro (EUR 400,025.-), represented by sixteen thousand and one (16,001) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (25. -) each, all subscribed and fully paid-in."

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, this present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois d'août, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

General Electric Services (Bermuda) Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes (limited liability company), ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermudes, inscrite auprès le "Registrar of Companies" des Bermudes sous numéro 18.572, agissant en sa capacité d'associé commandité (managing general partner) de GENERAL ELECTRIC FINANCING C.V., une société en commandite (commanditaire vennootschap) établie sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social a Amsterdam, les Pays-Bas (ci-après «l'Associé Unique»), ici dûment représentée par Mme Sophie Henryon, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "General Electric Services Luxembourg S. à r.l.", ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.661, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, reçu en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 en date du 23 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 en date du 7 mars 2012 (ci-après: la «Société»).

II. La partie comparante souhaite de procéder à une assemblée générale des associés de la Société, dont l'ordre du jour et libellé comme suit:

a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

b) Augmentation du capital social de la Société de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à quatre cent mille et vingt-cinq euros (EUR 400.025,-) par émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (ci-après: la «Nouvelle Part Sociale») par apport en nature de certains créances de l'Associé Unique envers la Société («Créances») d'un montant total de vingt sept millions trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt dix-huit Euro et sept centimes (EUR 27,317,298.07) («l'Apport en Nature»), étant entendu que la valeur de l'Apport en Nature excédant

la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale à émettre, étant un montant de vingt sept millions trois cent dix-sept mille deux cent soixante treize Euro et sept centimes (EUR 27,317,273.07) sera attribué au compte de prime d'émission;

c) Libération de la Nouvelle Part Sociale par l'Associée Unique par l'Apport en Nature.

d) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante: " Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille vingt-cinq euros (EUR 400.025,-), représenté par seize mille et une (16.001) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

e) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à quatre cent mille et vingt-cinq euros (EUR 400.025,-), par émission d'une Nouvelle Part Sociale et de libérer cette Nouvelle Part Sociale par voie d'un apport en nature des Créances pour un montant totale de vingt sept millions trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt dix-huit Euro et sept centimes (EUR 27,317,298.07) et d'attribuer la valeur de l'Apport en Nature excédant la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale à émettre, étant un montant de vingt sept millions trois cent dix-sept mille deux cent soixante treize Euro et sept centimes (EUR 27,317,273.07) au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance a été donnée à la Société par voie d'un certificat de description et d'évaluation, établi par le conseil de gérance de la Société du 22 août, 2012.

L'Assemblée décide, au cas où, à n'importe quel moment après l'augmentation du capital social de la Société a pris effet, il est déterminé que la valeur de l'Apport en Nature est inférieure, ou, le cas échéant, supérieure à vingt sept millions trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt dix-huit Euro et sept centimes (EUR 27,317,298.07), le solde du compte de prime d'émission de la Société devra être ajusté en conséquence.

Troisième résolution

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission de la Nouvelle Part Sociale, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été augmenté de seize mille (16.000) parts sociales à seize mille et une (16.001) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées par l'Apport en Nature par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et de leur donner la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille et vingt-cinq euros (EUR 400.025,-), représenté par seize mille et une (16.001) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2012. Relation: EAC/2012/11373. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118034/167.

(120159860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Kloeckner Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.851.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kloeckner Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kenedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 168.851 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1589 of June 25, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 20, 2012 in the course of being published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Patrick van Denzen, company director, residing in Luxembourg (Chairman) who appoints Ms Yvonne Malone, legal officer, residing in Luxembourg, as secretary. The Meeting designates Ms Nathalie Chevalier, private employee, residing in Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requests the Notary to enact the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. To replace the existing Supervisory Board of the Company with BDO Audit, with immediate effect, such that BDO Audit will act and be appointed as the independent auditor (réviseurs d'entreprises agréée) of the Company;

2. To amend and restate Article 12.1 of the articles of association of the Company, in order to change the financial year of the Company from (i) 1 January to 31 December of each year to (ii) 1 October to 30 September of each year;

3. As a consequence of the above, to amend and restate article 12.4 of the articles of association of the Company, in order to change the date of the annual general meeting of the Company from the 10th day of October of each year to the 10th day of March of each year;

4. As a consequence of the above, to confirm that the first financial year of the Company will end on 30 September 2013;

5. Miscellaneous.

II. The proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. Shareholders were also invited to vote by means of completing written voting forms and the shareholders represented by voting forms and the number of their shares are shown in the attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholders, the Chairman on behalf of shareholders voting by voting form, the board of the Meeting and the undersigned Notary, together with the proxies of the represented shareholders and any submitted and completed correspondence voting forms, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that 100 % of the shares in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders, present or represented by their proxyholder or voting by correspondence voting form take the following resolutions by the percentage vote indicated below each resolution:

First resolution

It is hereby resolved to terminate the mandate of the existing supervisory board of the Company and to appoint in their place BDO Audit, with professional address at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.570 as the independent auditors (réviseur d'entreprises agréée) of the Company with effect from the date of these resolutions until the next annual general of the Company.

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Second resolution

It is resolved that the financial year of the Company be changed to commence on 1 October of each year and end on 30 September of each year. As a consequence it is resolved that Article 12.1 of the articles of association of the Company is deleted in its entirety and replaced with a new Article 12.1 which reads as follows:

“ **12.1. Financial Year.** The Financial Year begins on the first (1st) day of October of each year and ends on the thirtieth (30th) day of September of each year.”

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Third resolution

It is resolved that the date of the annual general meeting of the Company be changed to the tenth (10th) day of March of each year. As a consequence it is resolved that Article 12.4 of the articles of association of the Company is deleted in its entirety and replaced with a new Article 12.4 which reads as follows:

“ **12.4.** The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the tenth (10th) day of March of each year at 4.00 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.”

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fourth resolution

It is resolved that the first financial year end of the Company will end on 30 September 2013.

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,200.- euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Meeting, the Chairman, Secretary and Scrutineer signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois d'août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kloeckner Holdings S.C.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.851 (la Société), constituée le suivant acte notarié du 10 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1589 du 25 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant en date du 20 juin 2012 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Patrick van Denzen, administrateur de société, résidant au Luxembourg, qui nomme Mme Yvonne Malone, juriste, résidant au Luxembourg comme secrétaire. L'Assemblée nomme Mme Nathalie Chevalier, employée privée, résidant au Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président demande le Notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Remplacer le Conseil de surveillance existant de la Société par BDO Audit, réviseur d'entreprises agréée, avec effet immédiat, de sorte que BDO Audit agira et sera nommé en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société;

2. Modifier et remodeler l'article 12.1 des statuts de la Société, afin de changer l'exercice social de la Société du (i) 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, au (ii) 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année;

3. En conséquence de ce qui précède, modifier et remodeler l'article 12.4 des statuts de la Société, afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du 10^{ème} jour de mai de chaque année au 10^{ème} jour de mars de chaque année;

4. En conséquence de ce qui précède, confirmer que le premier exercice social de la Société se terminera le 30 septembre 2013;

5. Divers

II. Le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Les actionnaires étaient aussi invités à voter en remplissant des formulaires de vote par écrit et les actionnaires représentés par formulaires de vote et le nombre de leurs actions figurent dans la liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, le Président pour le compte des actionnaires votant par formulaires de vote, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant ainsi que les procurations des actionnaires représentés et tous les formulaires de vote par correspondance, après avoir été signées «ne varietur», resteront annexés au présent acte.

III. Il ressort de la liste de présence, que 100 % des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires présents ou représentés ont été informés au préalable, chacun déclarant le reconnaître expressément.

IV. Les Actionnaires présents ou représentés par leur mandataire ou votant par formulaires de vote par correspondance ont pris les résolutions suivantes par le pourcentage de vote indiqué en dessous de chaque résolution:

Première résolution

Il est résolu de mettre fin au mandat du conseil de surveillance existant de la Société et de nommer à sa place BDO Audit, dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 147.570, en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société avec effet à la date de ces résolutions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la Société.

Vote en faveur 100 %

Vote Contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

Il est résolu que l'exercice social de la Société est changé pour débiter le 1^{er} octobre de chaque année et se terminer le 30 septembre de chaque année. En conséquence, il est décidé que l'Article 12.1 des statuts de la Société est supprimé et est remplacé dans son intégralité par un nouvel Article 12.1 qui aura la teneur suivante:

« **12.1.** L'Année Sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour d'octobre et finit le trentième (30^e) jour de septembre de chaque année.»

Vote en faveur 100 %

Vote Contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

Troisième résolution

Il est résolu que la date de l'assemblée générale annuelle de la Société est changée au dixième (10^e) jour de mars de chaque année. En conséquence il est décidé que l'Article 12.4 des statuts de la Société est supprimé et est remplacé dans son intégralité par un nouvel article 12.4 qui aura la teneur suivante:

« **12.4.** L'Assemblée Générale annuelle devra se réunir au siège social ou tout autre lieu de la municipalité du siège social, tel qu'indiqué dans les convocations, le dixième (10^e) jour de mars de chaque année à 16 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.»

Vote en faveur 100 %

Vote Contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

Quatrième résolution

Il est résolu que le premier exercice social de la Société se terminera au 30 septembre 2013.

Vote en faveur 100 %

Vote Contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à l'assemblée et aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: van Denzen, Malone, Chevalier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 août 2012. Relation: EAC/2012/11180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012118090/177.

(120159567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

MD's Hotel Gare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraetz.

R.C.S. Luxembourg B 171.386.

STATUTS

L'an deux mil douze, le trente août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MD'S INVEST s.à r.l. avec siège à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.357, constituée aux termes d'un acte reçu par Me Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1958 du 11 août 2008, ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, gérant de sociétés, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, et
- Madame Marie-Lies DESODT, restauratrice, demeurant à L2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, les deux gérants étant habilités à engager la société sous leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MD'S HOTEL GARE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement et de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, celle-ci déclare souscrire les cent (100) parts sociales et déclare les libérer intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été démontré au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale et représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-8120 Bridel (commune de Kopstal), 31, rue de Biergerkreitz.

2) Le siège d'exploitation est fixé à L-1839 Luxembourg, 4, rue Joseph Junck.

2) La société sera gérée par une gérante unique pour une durée indéterminée, savoir:

Madame Marie-Lies DESODT, restauratrice, née à leper, Belgique, le 23 avril 1982, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DEBEAUMONT, M.-L. DESODT, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41600. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118144/131.

(120159775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Altercap, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.377.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118383/9.

(120160165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Overwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.946.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty eighth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Overwin S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158946, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 918 of May 6, 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on February 3, 2011, published in the Mémorial C number 901 of April 5, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of three million four hundred eighty one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,481,875.-) in order to raise it from its present amount of two million five hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,520,000.-) to six million one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 6,001,875.-) by the issue of three million four hundred eighty one thousand eight hundred and seventy five (3,481,875) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the three million four hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy five (3,481,875) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of five thousand five hundred and seventy one (5,571) shares representing zero point four eight three percent (0.483 %) of the capital of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., having its registered office in Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at three million four hundred eighty one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,481,875.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Overwin S.à r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at six million one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 6,001,875.-) represented by six million one thousand eight hundred and seventy five (6,001,875) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at three thousand euro (€ 3.000,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Overwin S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158946, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 918 du 6 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant pour la dernière fois en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C numéro 901 du 5 avril 2012,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.481.875,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt mille Euros (EUR 2.520.000,-) à six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-) par l'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante quinze (3.481.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des trois millions quatre cent quatre vingt un mille huit cent soixante quinze (3.481.875) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, MARIA REINA IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de cinq mille cinq cent soixante et onze (5.571) actions représentant zéro virgule quatre huit trois pourcent (0,483 %) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante quinze Euros (EUR 3.481.875,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Overwin S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-), représenté par six millions mille huit cent soixante-quinze (6.001.875) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11593. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118178/119.

(120159883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Med TopCo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 56.191.210,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.036.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed dated 16 August 2012.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Med TopCo B1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 141.036, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 5 August 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2207, page 105896, dated 10 September 2008 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, of 10 April 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1420, dated 7 June 2012.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2012 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company (or a date close to such date) (the "Interim Financial Statements");

2. Decision to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2012 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company;

3. Decision to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start of the liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements, dated as of 16 August 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st January 2012 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 150.000, (the "Liquidator").

The Liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Apax WW Nominees Limited, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni,

ici représentée par M. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 août 2012.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Med TopCo B1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.036, constituée par un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2207, page 105896, en date du 10 septembre 2008 (la "Société").

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 10 avril 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1420, daté du 7 juin 2012.

IV. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société (les «Comptes Intérimaires»);
2. Décision d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2012 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société;
3. Décision de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation;
4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et
5. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Comptes Intérimaires, datés du 16 août 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2012 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.000, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'associé de la Société.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 août 2012. Relation: EAC/2012/11174. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118131/138.

(120159487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Alder Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pour extrait conforme
Renaud Labye
Mandataire

Référence de publication: 2012118381/13.

(120160690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pour GRP S.à r.l.
Halsey S.à r.l.
Manager
Représenté par Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2012118584/15.

(120160421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.192.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gestion de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118289/47.

(120159381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118291/47.

(120159368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118393/13.

(120160827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Odin Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.924.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

2334906 Ontario Limited, a company organised under the laws of Ontario, with registered address at 5650 Yonge Street, Suite 1200, Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, and registered under Ontario Corporation number 002334906 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline TAUDIERE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 September 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Odin Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 3 August 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.924 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended following a deed of the undersigned notary on 6 August 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of share premium in an aggregate amount of eighty-two million seven hundred fifty-six thousand seven hundred and fifty-eight euro (EUR 82,756,758.-) by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full for such new share together with a share premium in an aggregate amount of eight-two million seven hundred fifty-six thousand seven hundred and fifty-eight euro (EUR 82,756,758.-) by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of eighty-two million seven hundred fifty-six thousand seven hundred and fifty-nine euro (EUR 82,756,759.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to be issued with a total share premium of eighty-two million seven hundred fifty-six thousand seven hundred and fifty-eight euro (EUR 82,756,758.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

2334906 Ontario Limited, une société régie par les lois de la Province d'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Suite 1200, Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, et inscrite sous le numéro matricule des sociétés en Ontario 002334906 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Caroline TAUDIERE, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 septembre 2012.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Odin Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 août 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.924 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 6 août 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Emission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante-six mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 82.756.758,-), par l'associé unique de la Société, et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et libérer intégralement cette part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante-six mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 82.756.758,-) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante-six mille sept cent cinquante-neuf euros (EUR 82.756.759,-) (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par l'Associé a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à émettre avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante-six mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 82.756.758,-)».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'allouer la nouvelle part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10482. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118174/164.

(120159872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118292/47.

(120159763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TS Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.365.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme
 ATOZ SA
 Aerogolf Center - Bloc B
 1, Heienhaff
 L-1736 Sennigerberg
 Signature

Référence de publication: 2012118294/47.

(120159825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Mercurio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 MERCURIO SICAV
 Société Européenne de Banque
 Société Anonyme
 Banque Domiciliataire
 Signatures

Référence de publication: 2012118672/15.

(120160551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 652.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed before the same notary on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1923 of August 2, 2012,

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder), Here represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on September 5, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one million Korean Won (KRW 31,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred and twenty-one million Korean Won (KRW 621,000,000) to an amount of six hundred and fifty-two million Korean Won (KRW 652,000,000) by the issuance of thirty-one (31) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of one hundred and forty-seven thousand six hundred and thirty-nine Korean Won (KRW 147,639.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one million Korean Won (KRW 31,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred and twenty-one million Korean Won (KRW 621,000,000) to an amount of six hundred and fifty-two million Korean Won (KRW 652,000,000) by the issuance of thirtyone (31) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for thirty-one (31) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to twenty-seven thousand three hundred and eighty-four United States Dollars and seventy-nine cents (USD 27,384.79) , being the equivalent of thirty-one million one hundred and forty-seven thousand six hundred and thirty-nine Korean Won (KRW 31,147,639.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,137.407 of which thirty-one million Korean Won (KRW 31,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred and forty-seven thousand six hundred and thirty-nine Korean Won (KRW 147,639.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty-seven thousand three hundred and eighty-four United States Dollars and seventy-nine cents (USD 27,384.79) , being the equivalent of thirty-one million one hundred and forty-seven thousand six hundred and thirty-nine Korean Won (KRW 31,147,639.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at six hundred and fifty-two million Korean Won (KRW 652,000,000) represented by six hundred and fifty-two (652) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1923 du 2 août 2012,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique), Ici représentée par Madame Annick Braquet, avec résidence professionnelle à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2012. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un millions de Won coréens (KRW 31.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt et un millions de Won coréens (KRW 621.000.000,-), à un montant six-cent cinquante-deux millions de Won coréens (KRW 652.000.000,-), par l'émission de trente et une (31) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cent quarante-sept mille six-cent trente-neuf Won coréens (KRW 147.639,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un millions de Won coréens (KRW 31.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-et-un millions de Won coréens (KRW 621.000.000,-), à un montant six-cent cinquante-deux millions de Won coréens (KRW 652.000.000,-), par l'émission de trente et une (31) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire de trente et une (31) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains et soixante-dix-neuf cents (USD 27.384,79) équivalant à trente et un millions cent quarante-sept mille six-cent trente-neuf Won coréens (KRW 31.147.639,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.137,407 dont trente et un millions de Won coréens (KRW 31.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cent quarante-sept mille six-cent trente-neuf Won coréens (KRW 147.639,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains et soixante-dix-neuf cents (USD 27.384,79) équivalant à trente et un millions cent quarante-sept mille six-cent trente-neuf Won coréens (KRW 31.147.639,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à six-cent cinquante-deux millions de Won coréens (KRW 652.000.000,-), représenté par six-cent cinquante-deux (652) parts sociales ayant une valeur nominale d’un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L’Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu’ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s’élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, déclare qu’à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42241. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118248/148.

(120159624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

W.04 Frisange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.04 FRISANGE

Signature

Référence de publication: 2012118309/11.

(120159415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

L’an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “TRIEF CORPORATION S.A.”, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.162, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 238 en date du 1^{er} juin 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2444 du 12 novembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves HÉMERY, délégué à la gestion journalière de Winvest International S.A. SICAR, demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sarah GASSER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aziz SEDRATI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi du mois de juin à 9.00 heures.

2.- Modification subséquente de l'article 8 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire au deuxième vendredi du mois de juin à 9.00 heures, et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version française

" **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Version anglaise

" **Art. 8.** The annual general meeting will be held on the second Friday of June of each year at 9.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If such day is a public holiday, the shareholders will meet on the next following business day."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Sarah GASSER, Aziz SEDRATI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2012. Relation GRE/2012/3020. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118286/63.

(120159644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

W.06 Lentzweiler « Victus », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.06 Lentzweiler «Victus»

Signature

Référence de publication: 2012118310/11.

(120159413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

W.08 Trintange «Victus», Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.08 TRINTANGE «VICTUS»

Signature

Référence de publication: 2012118311/11.

(120159412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

W.09 Cents «Victus », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.09 CENTS «VICTUS»

Signature

Référence de publication: 2012118312/11.

(120159411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118394/12.

(120160828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Wilson Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 7, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 153.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WILSON ENTERPRISES S.à r.l.

Référence de publication: 2012118315/10.

(120159438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Wipro, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.682.

Les comptes annuels de la société mère Wipro Limited au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118316/10.

(120159279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.108,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118320/11.

(120159370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

WCAS X Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WCAS X Debt Partners S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118321/11.

(120159680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la société anonyme droit luxembourgeois, SILVER STAR S.A., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, Rue Glesener, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 912 du 1^{er} décembre 1999, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.71.740.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

p. FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED

M. Axel WEND

Référence de publication: 2012118374/16.

(120159472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

iaab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 147.768.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118376/10.

(120160244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012118378/10.

(120160832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Aeolos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.686.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118379/10.

(120160222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Agfa Finco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118380/10.

(120160474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Automotive Group Holding Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012118387/10.

(120160476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Automotive Group Holding Luxembourg Sub GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012118388/10.

(120160475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Accretio SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.084.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118389/10.

(120160311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Air Technology Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/09/2012.

Référence de publication: 2012118396/10.

(120160306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118399/9.

(120160189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Alexander J Davies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.696.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2012118397/11.

(120160237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Apollonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118403/9.

(120160147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Apsys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.881.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012118404/11.

(120160245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Asselborn International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, Z.I. rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/09/2012.

Référence de publication: 2012118409/10.

(120160374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Avanteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, 20, rue de Fingig.

R.C.S. Luxembourg B 156.495.

Le bilan et l'annexe légale du 27/10/2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118410/10.

(120160129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Camargue Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.059.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118455/9.

(120160203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Bavalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pour compte de Bavalux S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012118425/12.

(120160393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Aventure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.124.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012118411/11.

(120160704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.
